



---

## RÈGLEMENT 602-2020

### **modifiant le Règlement (585-2019) sur les taxes, tarifs, frais de service et compensations pour l'exercice financier 2020 afin de permettre d'éliminer exceptionnellement les intérêts et pénalités pour l'exercice financier 2020**

---

#### NOTE EXPLICATIVE

*Le présent règlement modifie le règlement de taxation 2020 afin de permettre d'éliminer les intérêts et pénalités prévues au règlement pour l'année financière 2020 et de permettre aux propriétaires de pouvoir faire face aux conséquences de l'urgence sanitaire découlant de la COVID-19.*

---

ATTENDU QUE le conseil souhaite offrir un soutien aux propriétaires affectés par l'urgence sanitaire découlant de la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT le Règlement (585-2019) sur les taxes, tarifs, frais de service et compensations pour l'exercice financier 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire à la séance ordinaire du Conseil du 18 mars 2020 et que ce projet de règlement y a été déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

#### CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

1. **But** – Le but du présent règlement est de donner suite à l'orientation du conseil municipal de soutenir les propriétaires face à l'urgence sanitaire provoquée par la pandémie de la COVID-19.

2. **Objectif** – Les dispositions du règlement doivent être interprétées de manière à permettre d'éliminer les intérêts et pénalités prévues au règlement modifié, uniquement pour l'exercice financier 2020 ou une partie de celui-ci et pour les montants dus en vertu de ce même règlement.

#### CHAPITRE 2 : DISPOSITION MODIFICATIVE

3. **Suspension des intérêts et pénalités** – Le Règlement (585-2019) sur les taxes, tarifs, frais de service et compensations pour l'exercice financier 2020 est modifié par l'ajout, après l'article 77, de ce qui suit :

« 77.1 **Suspension des intérêts et pénalités** – L'application des articles 76 et 77 est suspendue entre la date d'entrée en vigueur du règlement et le 31 juillet 2020.

Cette suspension peut être prolongée à une date ultérieure de l'exercice financier 2020 par résolution du conseil. »

#### CHAPITRE 3 : DISPOSITION FINALE

4. **Entrée en vigueur** - Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Timothy Watchorn	Hugo Lépine
Maire	Directeur général / Secrétaire-trésorier

Avis de motion	18 mars 2020
Projet de règlement	18 mars 2020
Adoption du règlement	8 avril 2020
Résolution	111.04.20
Promulgation	14 avril 2020